

	<b>Appel à Projet Plateforme technologique Santé</b>
	<b>2023</b>

La Métropole intègre les préoccupations Santé dans ses différentes politiques publiques, comme le Schéma Directeur des Mobilités Actives ou le Programme Local de l'Habitat. Afin de mieux appréhender l'état de santé des habitants de son territoire, la Métropole s'appuie sur des états des lieux spécifiques, notamment ceux menés par l'Observatoire Régional de la Santé et du Social. Ceux-ci indiquent une situation dégradée par rapport à d'autres métropoles françaises (espérance de vie, offre de soins, par exemple). Aussi, la Métropole a décidé de donner plus d'efficacité, de cohérence et de lisibilité à l'ensemble des politiques métropolitaines engagées dans le domaine de la Santé. Citons les actions structurantes suivantes :

- La mise en œuvre des 3 axes de la stratégie Santé adoptée en 2021 : améliorer l'offre de soins, renforcer l'attractivité du territoire, lutter contre la mortalité évitable ;
- Le soutien acté en 2022 aux projets immobiliers du CHU Rouen Normandie, du Centre Henri Becquerel, du Centre Hospitalier du Rouvray et du Centre Hospitalier d'Elbeuf, au titre du Ségur Investissement ;
- La convention de partenariat avec l'association Campus Santé Rouen Normandie portant sur la période 2022-2026.

En complément, la Métropole a la volonté d'instaurer des conditions favorables à la structuration et au développement de projets, sources de création d'emplois et d'innovations en matière de recherche, soins et formation. Plus largement, le soutien à la Santé contribue à l'attractivité des métiers du secteur, des structures et du territoire.

Pour répondre à ces ambitions, la Métropole s'est dotée d'un dispositif spécifique et d'une enveloppe dédiée.

## **Cadre général de l'appel à projet**

**Bénéficiaires** : établissements de santé publics, ESPIC, établissements privés à but non lucratif

**Définition d'une plateforme technologique Santé** : Une plateforme technologique est un plateau technique regroupant un ensemble de moyens, des compétences, des matériels de pointe, des logiciels autour d'une thématique commune et permettant de mener des projets innovants en soins, recherche et formation. Il peut également s'agir d'un dispositif numérique.

### **Priorités**

- atteindre ou renforcer l'excellence en matière de soins, recherche et formation,
- développer une nouvelle offre de soins, de recherche, de formation,
- améliorer/accélérer la prise en charge des patients,
- mettre en place des actions de dépistage et/ou de prévention,

- développer des partenariats avec l'écosystème Santé du territoire de la Métropole au bénéfice de la santé des habitants, tout au long de leur vie,
- contribuer à la visibilité nationale du territoire métropolitain, notamment en termes d'expérimentations,
- s'inscrire dans les plans nationaux comme France 2030 ou le Numérique en Santé.

#### **Critères d'analyse**

- Dimension stratégique du projet
- Structuration du projet
- Impact en matière d'offre de santé pour le territoire

#### **Calendrier**

**Ouverture** : 11 avril 2023 à 12h ; le dossier de candidature est à télécharger depuis le site de la Métropole. De même, le dépôt du dossier et de l'ensemble des pièces justificatives se fait directement sur le site de la Métropole.

**Clôture** : 05 mai 2023 à 12h

Décision de la Métropole : 26 juin 2023

#### **Éléments budgétaires**

Enveloppe globale : 800 k€

Soutien par projet : de 150 k€ à 500 k€ correspondant à 80% des dépenses éligibles

Durée maximale du projet : 24 mois